



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des députés

Luxembourg, le 10 août 2018

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du « Bildungsbericht ».

La loi du 14 mars 2017 portant modification de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet 1. La création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; 2. La création d'un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation » ; 3. L'institution d'un Conseil scientifique a baissé la périodicité du « Bildungsbericht » de cinq à trois ans.

Dans sa réponse à ma question parlementaire n° 3564 du 17 janvier 2018 au sujet de l'étude PISA, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a entre autres fait savoir que « Le prochain Bildungsbericht sera publié en décembre 2018 ».

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Sachant que le dernier « Bildungsbericht » a été publié en avril 2015, Monsieur le Ministre peut-il m'expliquer la (les) raison (s) pour laquelle (lesquelles) le prochain Bildungsbericht ne sera publié qu'en décembre de l'année courante, rendant ainsi la périodicité supérieure aux trois ans prescrits par la loi ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 21 septembre 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3992 de Madame la Députée Martine Hansen

Dans sa question parlementaire, l'honorable Députée demande des explications concernant la date de parution du prochain « Bildungsbericht » prévu pour décembre 2018.

Le prochain « Bildungsbericht » ne sera publié qu'en décembre 2018 pour les raisons suivantes :

- L'Université du Luxembourg est chargée de l'élaboration du « Bildungsbericht 2018 ». Or la loi en question qui a entre autres réduit la périodicité du « Bildungsbericht » de cinq à trois ans ne fut votée que le 14 mars 2017, ce qui a obligé l'Université d'adapter la planification initiale concernant l'élaboration du « Bildungsbericht ». Ceci explique pourquoi qu'elle n'en a pas pu terminer la rédaction pour le mois de juillet de l'année en cours.
- Estimant que le « Bildungsbericht » est un document important qui mérite une attention particulière lors de sa publication, je ne veux pas risquer qu'il passe inaperçu dans la foulée des communications en relation avec la rentrée scolaire en septembre.
- Pour des raisons analogues, une publication au mois d'octobre pendant la période des élections législatives ne me semble guère indiquée.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse